DEMANDE DE REDUCTION DU PRECOMPTE IMMOBILIER - REGION WALLONNE
(A remplir en fonction des données au 1er janvier de l'exercice d'imposition)

Exercice(s) d'imposition(s)[1] ……..
Article(s) de rôle (si vous avez déjà reçu votre AER) ……...
Numéro de division cadastrale……
Article de matrice cadastrale……

A. Adresse de l'immeuble pour lequel la réduction est demandée

Rue …….. n° et bte …….....
Code postal et commune ……..
La ou les partie(s) occupée(s) *(rez-dechaussée, étage, etc)* ……..

B1. Identité du redevable (propriétaire etc…)

Nom et prénom du redevable (si vous êtes mariés ou en cohabitation légale, précisez les noms et prénoms des deux conjoints ou cohabitants légaux) :
…….
…….
Rue ……. n° et bte …….....
Code postal et commune ……

Le numéro de compte financier du REDEVABLE est le :
IBAN : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
BIC : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

B2. Identité de l'occupant (locataire etc…) (si autre que le redevable)

Nom et prénom de l'occupant[2] ……
……..
Rue …….. n° et bte……..
Code postal et commune ……..

C1. Demande de réduction du précompte immobilier pour :
Maison modeste 25 % □ Maison modeste 50 %[3] □ (. . / . . / . . . .)[4]

Dans le cadre de votre demande de réduction « maison modeste », veuillez répondre aux questions suivantes :	
1. L'immeuble pour lequel la réduction est demandée est-il votre habitation unique ?	Oui / Non
2. Si vous avez répondu Non en 1, le ou les autre(s) immeuble(s) sur le(s)quel(s) vous possédez des droits (tant en Belgique qu'à l'étranger) est/sont-il(s) totalement ou partiellement destinés à l'habitation ?[5]	Oui / Non

[1] Utiliser plusieurs demandes de réduction (photocopies) si les réductions sollicitées ne sont pas identiques pour chaque exercice d'imposition mentionné.
[2] Si la demande est introduite pour un locataire, il faut indiquer l'identité de toutes les personnes ayant conclu le contrat de location avec le propriétaire.
[3] La réduction « maison modeste 50 % » ne concerne que les nouvelles constructions ou achat à l'état neuf sans prime de la Région wallonne.
[4] **Si vous avez coché cette rubrique « maison modeste 50 % », veuillez indiquer la date d'achat ou de première occupation du bien.**

[5] **Attention - Si vous répondez Oui à cette question 2 mais que le ou les autres immeubles que vous possédez, sont :**
a) une/des habitations dont vous n'êtes que nu-propriétaire(s) au 1er janvier de l'exercice d'imposition ;
b) une/des habitations qui est/sont considérée(s) comme à vendre à la date du 1er janvier de l'exercice d'imposition sur le marché immobilier et qui est/sont réellement vendue(s), au plus tard le 31 décembre de l'exercice d'imposition en cours;
c) une/des habitation(s) que vous n'occupez pas personnellement en raison :

3. Occupez-vous l'immeuble pour lequel la réduction est demandée personnellement ? Si oui, précisez : La date de début d'occupation : …… La date de fin d'occupation éventuelle : …….....	Oui / Non
4. L'immeuble pour lequel la réduction est demandée est-il affecté totalement ou partiellement à des fins professionnelles ? …… Si Oui, précisez la partie occupée à des fins professionnelles : …… ……	Oui / Non

C2. Demande de réduction précompte immobilier en qualité de personne handicapée / invalide de guerre ou en qualité de chef de famille :

ATTENTION : si vous complétez les rubriques 1, 2, 3 ou 4, veuillez joindre l'ATTESTATION prouvant la qualité de Grand invalide de guerre ou de personne handicapée (la qualité de « personne handicapée » nécessite l'existence d'une invalidité de 66% au moins avant l'âge de 65 ans)

1	Chef de famille handicapé	☐	(cochez la case)
2	Grand invalide de guerre	☐	(cochez la case)
3	Conjoint ou cohabitant légal handicapé	☐	(cochez la case)
4	Autre(s) personne(s) à charge handicapée(s)		(indiquez le nombre)
5	Enfant(s) non handicapé(s) à charge		(indiquez le nombre)
6	Enfant(s) en vie		(indiquez le nombre)
	Si vous introduisez une demande de réduction pour un seul enfant à charge, veuillez préciser ci-dessous l'identité des enfants en vie ne faisant pas/plus partie du ménage au 1er janvier de l'exercice d'imposition : Nom, prénom Date de naissance …… …… …… ……		
7	Autre(s) personne(s) à charge non handicapée(s) que le conjoint, cohabitant légal ou enfant(s)		(indiquez le nombre)

C3. Personnes à charge du ménage au 1er janvier de l'exercice d'imposition :

Nom, Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Handicap (OUI/NON)
……			
……			
……			
……			
……			
……			
……			

Je soussigné(e) (nom, prénom)…… (numéro national) ……... m'engage à communiquer toute modification à apporter à la situation ci-dessus au Service Précompte Immobilier compétent, dans le courant du mois de janvier de chaque année.
(GSM ou N° de téléphone : ……)

Date : …… Signature(s)

- d'entraves légales ou contractuelles qui rendent impossible l'occupation de l'habitation au 1er janvier de l'exercice d'imposition (sont notamment considérées comme telles, les habitations qui constituent des logements non améliorables, au sens de l'article 1er, 14°, du Code wallon du logement, reconnus comme tels par un délégué du Ministre wallon du Logement ou par un arrêté du bourgmestre);
- de l'état d'avancement des travaux de construction ou de rénovation qui ne permettent pas au contribuable d'occuper effectivement l'habitation à la même date.

Alors, l'octroi de la réduction est subordonné à l'introduction d'une demande de dégrèvement d'office à introduire auprès du service Précompte immobilier compétent après réception de votre avertissement-extrait de rôle (l'adresse de ce service figure au verso de cet avertissement-extrait de rôle).

Cette demande devra contenir tous les éléments prouvant que vous étiez dans l'une des situations visée sous a), b) ou c).